

Objectifs :

La formation FIMO Voyageurs a pour objectifs de permettre au conducteur :

- d'exercer le métier de conducteur routier voyageurs ;
- de maîtriser les règles de sécurité routière ;
- d'appliquer la réglementation du transport de voyageurs ;
- d'assurer la sécurité et le confort des passagers ;
- d'adopter une conduite rationnelle, économique et sécurisée ;
- de développer une attitude professionnelle et un service de qualité.

Public concerné et prérequis :

Pour accéder à la formation, le participant doit :

- être titulaire du permis D en cours de validité ;
- être apte médicalement à la conduite professionnelle ;

Moyens pédagogiques et techniques :

La formation est réalisée avec :

- salles équipées de moyens multimédias ;
- aires d'évolution aménagées ;
- véhicules conformes à la réglementation ;
- supports pédagogiques spécialisés ;
- livret d'apprentissage ;
- alternance de théorie et de pratique.

salles de cours équipées de moyens multimédias ;
véhicules conformes à la réglementation ;
supports pédagogiques spécialisés ;
livret Mémento FIMO (Source ENPC Ediser);
alternance de théorie et de pratique ;
méthodes pédagogiques adaptées à la formation des adultes.

Durée :

140 heures.

Modalités d'évaluation des acquis :

Modalités d'évaluation QCM final de 60 questions ;
recevabilité fixée à 36 bonnes réponses minimum ;
contrôle continu pour l'évaluation théorique (Questionnaire intermédiaire)

G'TRAF

2 Rue Antoine de St Exupéry 87350 PANAZOL

Tél. 05 55 48 02 82 – contact@gtraf.fr

Association loi 1901 au capital de € – RCS LIMOGES – SIRET 44201434600021 – NAF 8559A

contrôle continu pour l'évaluation pratique (livret de suivi)

Sanction visée :

À l'issue de la formation :

remise d'un certificat de réalisation ;

délivrance du certificat de qualification conducteur ;

obtention de la Carte de Qualification Conducteur via Hub Pro Transport.

ATTENTION • Le conducteur doit créer son compte sur la plateforme connexion

hubprotransport.com afin de recevoir sans attendre, dans les jours qui suivent la fin de sa

formation, son Certificat de Qualification d'une valeur probatoire de 4 mois. C'est au conducteur de

faire sa demande de CQC. • Afin de pouvoir continuer d'exercer, l'habilitation doit être renouvelée

au plus tard tous les cinq ans. Ce renouvellement s'effectue par le suivi d'une formation continue

obligatoire (FCO) théorique et pratique, d'une durée de 35 heures. Ce renouvellement porte sur les

mêmes compétences que celles attestées par l'habilitation initiale.

G'TRAF

2 Rue Antoine de St Exupéry 87350 PANAZOL

Tél. 05 55 48 02 82 – contact@gtraf.fr

Association loi 1901 au capital de € – RCS LIMOGES – SIRET 44201434600021 – NAF 8559A

Programme

Accueil et présentation de la formationDurée : 1 heure

présentation des objectifs ;

organisation de la formation ;

évaluation du niveau initial. (Questionnaire Initial)

Thème 1 – Conduite rationnelle et sécurité routièreDurée : 65 heures

perfectionnement à la conduite ;

prévention des risques routiers ;

écoconduite ;

sécurité des voyageurs ;

analyse des situations de conduite ;

optimisation de la consommation de carburant.

Thème 2 – Réglementation du transport routier de voyageursDurée : 21 heures

réglementation sociale européenne ;

temps de conduite et de repos ;

obligations professionnelles ;

documents réglementaires ;

responsabilités du conducteur.

Thème 3 – Prévention des risques et sécuritéDurée : 35 heures

prévention des risques physiques ;

sécurité routière ;

sécurité environnementale ;

gestion des situations d'urgence ;

comportements professionnels sécurisés.

Thème 4 – Qualité de service et image professionnelleDurée : 14 heures

relation avec les voyageurs ;

gestion des situations conflictuelles ;

qualité de service ;

image de l'entreprise ;

communication professionnelle.

Évaluation et validationDurée : 4 heures

synthèse de la formation ;

évaluation des acquis théoriques et pratiques. (Questionnaire Final)

Qualification des intervenants :

L'équipe pédagogique du G'TRAF est composée de formateurs référencés dans le cadre de l'agrément de l'organisme de formation et tous issus du métier du transport.

Formateur répondant aux exigences du décret du 29 janvier 2008.

Formation suivie :

Entièrement En présentiel

Délais et condition d'accès :

1 jour avant le début de la formation Bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite.

Taux de validation de compétences :

100% de réussite

Taux de satisfaction :

100% de satisfaction

Débouchés :

Conducteur de car

Equivalence ou passerelle :

Pas d'équivalences.

Passerelle marchandises (non délivrer par organisme de formation)